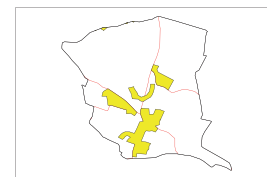


Le Maire,
Pascal LEBRUN



DEPARTEMENT DU RHONE
SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
COMMUNE DE
ALIX

N° INSEE
69004



DDT 69 Service Planification Aménagement Risques
Unité Procédures Administratives Planification
☎ 04.78.62.50.50 33 Rue Moncey - 69421 LYON cedex 03

	Symboles	Codes	Intitulé	Symboles	Codes	Intitulé
L		A1	Protection des bois et forêts soumis au régime forestier		I 1	Transports d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés constructions et exploitations de pipes lines
		A2	Pose de canalisations souterraines d'irrigation		I 2	Ouvrages utilisant l'énergie des lacs et des cours d'eau
		A3	Terrains riverains des canaux d'irrigation		I 3	Transport de gaz
		A4	<i>Terrains riverains des cours d'eau non domaniaux</i>		I 4	Transport d'électricité
		A5	Canalisations publiques eau potable		I 5	Transport de produits chimiques
E		AC1	<i>Protection des monuments historiques</i> 1: Classés 2: Inscrits		Int1	Voisinage des cimetières
		AC2	Protection des sites et monuments naturels 1: classés 2: inscrits		JS1	Protection des installations sportives
		AC3	Réserves naturelles		PM1	Risques naturels (voir plan de prévention spécifique)
		AC4	Protection du patrimoine architectural urbain et paysager		PM2	Installations classées (voir plan spécifique et règlement).
G		Ar4	Terrains d'atterrissage en partie ou en totalité à l'armée de l'air		PT1	protection contre les perturbations électromagnétiques
		Ar5	Fortifications, ouvrages militaires		PT2	Transmissions radioélectriques
		Ar6	Champ de tir		PT3	protection contre les obstacles
N		AS1	Périmètre de protection des eaux potables et minérales		PT4	<i>Communications téléphoniques et télégraphiques</i>
		EL3	Halage et marchepied		T1	Elagage relatif aux lignes télécom
D		EL5	Visibilité sur les voies publiques		T4	Chemins de fer
		EL6	Terrains nécessaires aux RN et autoroutes		T5	Aéronautiques de balisage
		EL7	<i>Alignements (se reporter aux plans d'alignements à grande échelle)</i>		T8	Aéronautiques de dégagement
		EL10	Parcs nationaux		T8	Transmissions radioélectriques : protection des installations de navigation et d'atterrissage
E		EL11	Voies express et déviations d'agglomérations			

Echelle : 1/ 5000e

Etabli : MAI 2010

Modifié

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de :	ALIX
Saisie le :	07/05/1997
Servitude :	A4 Conservation des eaux - Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.
Référence (s) :	Servitudes attachées aux conditions de flottage à bûches perdues sur les cours d'eau non domaniaux instituées par les art. 30 à 32 de la loi du 08/04/1898 sur le régime des eaux. Servitudes relatives au passage d'engins mécaniques d'entretien sur les berges et dans le lit des cours d'eau non domaniaux, instaurées en application du décret n°59-96 du 07/01/1959 - cf art L211-7-IV du code de l'environnement.
Service(s) responsable(s) :	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES du RHONE Forêt, Eau et Biodiversité 33 Rue Moncey 69421 LYON CEDEX 03 Tél : 04.72.61.37.31
Acte(s) institutif(s) :	AP n° 247 du 08/07/1966.
Caractéristique(s) :	Ruisseau d'ALIX de sa source au confluent avec l'Azergues (sur environ 5 900 m).

TEXTES APPLICABLES RELATIFS A LA SERVITUDE A4

- ↳ *Loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003, article 55.*
- ↳ *Code de l'environnement, Livre II – Titre 1^{er} – Chapitre I : article L211-7.IV et art L211-12. Chapitre V : art 215-5, 215-15, 215-19 et 215-20.*
- ↳ *Code rural, Livre I – Titre V – Chapitre I : article L 151-37-1*

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de :	ALIX
Saisie le :	05/02/1998
Servitude :	AC1 Servitudes de protection des monuments historiques : classés ou inscrits.
Référence (s) :	Périmètre de protection des monuments historiques inscrits ou classés, périmètre de protection modifié et périmètre de protection adapté ... code du patrimoine - livre VI - titre II : monuments historiques : articles L.621-1 à L.624.7. (Loi du 31/12/1913 modifiée).
Service(s) responsable(s) :	SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE 165 rue Garibaldi - BP 3162 69401 LYON CEDEX 03 Tél : 04.78.62.54.66
Acte(s) institutif(s) :	1/ Inv. Sup. M.H. du 06/10/1981. 2/ Clas. M.H. du 29/08/1984.
Caractéristique(s) :	Ancienne Chapelle Conventuelle d' ALIX : Cadaastre section U, parcelle n°714 1/Les façades et les toitures (à l'exception de la façade Ouest et du chœur moderne) 2/La rotonde centrale et partie ancienne de la nef (18°s.).

TEXTES APPLICABLES RELATIFS A LA SERVITUDE AC1

- ↳ **Code du patrimoine** - Livre VI - Monuments historiques, sites et espaces protégés - Titre II - Monuments historiques : articles L.621-1 à L.624-7 (Loi du 31 décembre 1913 modifiée).
- ↳ **Code du patrimoine** - Livre VI - Monuments historiques, sites et espaces protégés - Titre IV - Espaces protégés - Chapitre 2 - Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager : article L.642-5.
- ↳ **Code de l'environnement** - Titre VIII - Protection du cadre de vie - Chapitre 1er - Publicité, enseignes et préenseignes : article L.581-4 (Loi n° 79.1150 du 29 décembre 1979 relative à la publicité, aux enseignes et préenseignes complétée).
- ↳ **Code de l'urbanisme** - articles L.410-1 - L.421-1 - L.421-6 - L.422-1, L.422-2, L.422-4 (Code du patrimoine L.621-10) - L.430-1, L.430-8, L.441-2.
Articles R.410-4, R.410-13 et R.410-14 - R.421-19, R.421-36, R.421-38 - R.422-8 - R.430-10, R.430-12, R.430-15-7 - R.430-26, R.430-27 - R.442-1, R.442-4-8, R.442-4-9, R.442-6, R.442-6-4, R.442-11-1, R.442-12, R.442-13.
- ↳ **Code de l'urbanisme** article R.443-9.
- ↳ **Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique**, article R.11-15.

- ↳ Ordonnance n°2005-1128 du 8 septembre 2005 (JO du 09/09/2005) relative aux monuments historiques et aux espaces protégés.
- ↳ Loi n° 97-179 du 28 février 1997 relative à la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites..
- ↳ Décret 2007-487 du 30 mars 2007 relatif aux monuments historiques et aux ZPPAUP.
- ↳ Décret 99-78 du 5 février 1999 relatif à la CRPS et à l'instruction de certaines autorisations de travaux.
- ↳ Décret n° 96-492 du 4 juin 1996 modifié instituant des services départementaux de l'architecture. Décret n° 79.181 du 6 mars 1979 instituant des délégués régionaux de l'architecture et de l'environnement.
- ↳ Décret n° 84-145 du 27 février 1984 portant statut particulier des architectes des bâtiments de France.

- ↳ *Décret n° 84-1007 du 15 novembre 1984 instituant auprès des préfets de région une commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique.*
- ↳ *Décret n° 70-836 du 10 septembre 1970 pris pour l'application de la loi du 30 décembre 1966, complété par le décret n° 82.68 du 20 janvier 1982 (article 4).*
- ↳ *Décret n° 70-837 du 10 septembre 1970 approuvant le cahier des charges type pour l'application de l'article 2 de la loi du 30 décembre 1966.*
- ↳ *Décret du 18 mars 1924 modifié par le décret du 13 janvier 1940 et par les décrets n° 70-836 du 10 septembre 1970 (article 11), n° 8-1006 du 15 novembre 1984.*
- ↳ *Circulaire du 2004-017 du 06 août 2004 (Ministère de la Culture et de l'Environnement) relative aux périmètres de protection modifiés autour des monuments historiques (P.P.M.)*
- ↳ *Circulaire du 2 décembre 1977 (Ministère de la Culture et de l'Environnement) relative au report en annexe des plans d'occupation des sols, des servitudes d'utilité publique concernant les monuments historiques et les sites.*

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de :	ALIX
Saisie le :	20/07/2009
Servitude :	EL7 Servitudes d'alignement.
Référence (s) :	Servitudes attachées à l'alignement des voies nationales, départementales ou communales.
Service(s) responsable(s) :	MAIRIE Services Techniques Tél :
Acte(s) institutif(s) :	Approuvés par la commissions départementale le 19/09/1925, 17/03/1888, et 13/05/1872.
Caractéristique(s) :	<p>Servitudes d'alignements sur les routes communales suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - V.C. 14 : 6 m de largeur, entre la RD 76 et la bifurcation de deux C.R. - V.C. 202 : 6 m de largeur, entre la RD 76 et un C.R. - V.C. 402 : entre la RD 76 et la limite de Frontenas. <p>Elles font l'objet de plans d'ensemble à grande échelle à consulter à la Mairie d'Alix.</p>

TEXTES APPLICABLES RELATIFS A LA SERVITUDE EL7

↳ *Code de la Voirie Routière articles L.112-1 à L.112-7 et R.112-1 à R.112-3.*

↳ *Code de l'Urbanisme articles L.123-1, L.126-1, L.421-3, L.422-1, L.460-1, R.111-18 à R.111-20, R.123-22, R.126-1, R.126-2.*

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de :	ALIX
Saisie le :	18/09/2000
Servitude :	PT3 Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.
Référence(s) :	Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications instituées en application de l'art. L.45-1 et L.48 du code des postes et des communications électroniques.
Service(s) responsable(s) :	FRANCE TELECOM UNITE PILOTAGE RESEAU SUD EST UPR SE/DA/CL Lyon 8 Rue du Dauphiné 69424 LYON CEDEX 03 Tél : 04.37.44.65.76
Acte(s) institutif(s) :	A.P. des 11/05/1995 et 15/10/1996.
Caractéristique(s) :	Câble RG 69-511 ANSE - L'ARBRESLE.

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de :	ALIX
Saisie le :	18/09/2000
Servitude :	PT3 Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.
Référence(s) :	Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications instituées en application de l'art. L.45-1 et L.48 du code des postes et des communications électroniques.
Service(s) responsable(s) :	FRANCE TELECOM UNITE PILOTAGE RESEAU SUD EST UPR SE/DA/CL Lyon 8 Rue du Dauphiné 69424 LYON CEDEX 03 Tél : 04.37.44.65.76
Acte(s) institutif(s) :	A.P. des 15/01/1996 et 15/02/1996.
Caractéristique(s) :	Artère fibre optique TRN F044 TARARE - VILLEFRANCHE SUR SAONE.

TEXTES APPLICABLES RELATIFS A LA SERVITUDE PT3

↳ *Code des postes et des communications électroniques : articles L.45-1 et L.48 et R20-55 à R20-62.*